

ASSEMBLEE DES DELEGUE-E-S DU 5 JUIN 2026

Berne, le 4 juin 2026

Résolution 1 – DG

Mettre fin aux baisses du pouvoir d'achat, augmenter les salaires !

L'inflation gomme les hausses de salaire

L'inflation est de retour. La guerre en Iran a fait bondir les prix de l'énergie. Les loyers comme les prix des services ne cessent de grimper. À l'automne, l'inflation atteindra 1 à 1,5 %, gommant les modestes augmentations de salaire accordées l'an dernier (environ 1 % en moyenne). Le pouvoir d'achat s'érode à nouveau. Cette inflation empêche le tournant salarial attendu de longue date. En 2026, le salaire médian en Suisse, une fois l'inflation déduite, restera au niveau de 2016. Cette décennie est donc perdue pour la plupart des travailleuses et travailleurs.

La productivité progresse, l'écart salarial se creuse

Bien que les salaires réels reculent à nouveau, la productivité des travailleuses et travailleurs continue d'augmenter. Ceux-ci produisent ainsi davantage sans être mieux rémunéré-e-s. En principe, les salaires réels devraient progresser au même rythme que la productivité. À défaut, les employeurs sont les seuls à profiter des gains de prospérité. Chaque année sans hausse des rémunérations creuse un peu plus l'écart salarial. Dès lors, les travailleuses et travailleurs reçoivent une part toujours plus faible de ce qu'elles et ils produisent.

Le fardeau des primes maladie ne cesse de s'alourdir

En progressant à un rythme effréné, les primes d'assurance-maladie aggravent le problème du pouvoir d'achat. Pour un ménage suisse moyen, la hausse 2026 représente une diminution de 0,3 % du revenu à la fin du mois. Sans compter qu'en 2027, l'augmentation des primes coûtera à nouveau 0,3 % du revenu disponible.

C'est pourquoi l'Union syndicale suisse exige :

- **une compensation du renchérissement pour toutes et tous.** Les salaires doivent augmenter afin de préserver le pouvoir d'achat. Les employeurs ont une responsabilité. Puisqu'ils augmentent leurs prix et renchérisse la vie, ils peuvent aussi verser des salaires plus élevés ;
- **une hausse des salaires réels.** Les travailleuses et travailleurs doivent de nouveau profiter de la prospérité croissante. Une hausse des salaires réels leur permettra également de mieux absorber l'augmentation de la charge des primes ;

- **un renforcement des subsides de primes.** Le fardeau des primes ne peut pas être compensé uniquement par les salaires. Depuis la votation de juin 2024, les cantons doivent assumer leurs responsabilités et augmenter enfin leurs dépenses en faveur des subsides de primes ;
- **des augmentations générales plutôt qu'individuelles.** Les salaires doivent progresser pour tout le monde. Avec des augmentations au cas par cas, beaucoup de salarié-e-s repartent les mains vides.

L'Assemblée des délégué-e-s appelle toutes les organisations syndicales, les fédérations et les membres à s'engager avec détermination pour ces revendications. De bons salaires, des rentes sûres et un pouvoir d'achat solide ne s'obtiennent pas tout seuls. Ils se conquièrent collectivement.